



# EGLISE PRESBYTERIENNE CAMEROUNAISE

Autorisée par Décision N° 55/ATF/2 du 14 juillet 1963

## Secrétariat Général

B.P. 519 Yaoundé - Cameroun Tél. : (237) 693 18 38 84 / 697 18 88 95 / 699 66 89 64

Website : [www.eglisepresbyteriennecamerounaise.org](http://www.eglisepresbyteriennecamerounaise.org) E-mail : [secgenepc@yahoo.com](mailto:secgenepc@yahoo.com)

### DECISION N°002/2022/D/SG/EPC/CAB PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES ET D'UN AGENT DANS LE CABINET DU SECRETAIRE GENERAL DE L'EGLISE PRESBYTERIENNE CAMEROUNAISE (EPC)

**Le Secrétaire Général de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise (EPC),**

- Vu la Constitution de l'Eglise Presbytérienne camerounaise et les attributions de son Secrétaire Général ;
- Vu le Procès-verbal de l'élection du Secrétaire Général de l'EPC à la 65<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'EPC de Kiiki ;
- Vu le Plan d'Action subséquent voté par l'Eglise Presbytérienne Camerounaise le 12 janvier 2022 à Kiiki ;
- Vues les nécessités du Service et le souci d'améliorer l'efficacité ;
- Vue la Décision N°001/2001/D/SG/EPC/CAB portant Organisation du service dans le Cabinet du Secrétaire Général de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise (EPC) ;

#### Décide :

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont pour compter de la date signature de la présente Décision, nommés aux postes ci-après dans le Cabinet du Secrétaire Général de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise (EPC) :

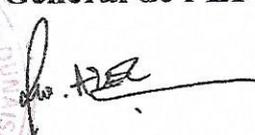
- Chef du Secrétariat Particulier (SP) : **Ancien de l'Eglise EVINA AKO'O Thomas.**
- Conseiller Spécial en charge des relations avec les Pouvoirs publics et du suivi du projet de construction du siège de l'EPC : **Rév. SALLA ABONDO René Didier.**
- Conseiller Spécial en charge des questions constitutionnelles et doctrinales, et des relations inter ecclésiastiques : **Rév. TJOMP Jacques René.**
- Chauffeur Coursier : **Ancien de l'Eglise MENDOMO Placide Eric.**

**Article 2 :** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général Assistant, Directeur des Ressources Humaines de l'EPC et le Trésorier Général de l'EPC sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

*Fait à Yaoundé, le 08 février 2022*

**Le Secrétaire Général de l'EPC,**

  
**Rév. ABESSOLO ZE Célestin**

